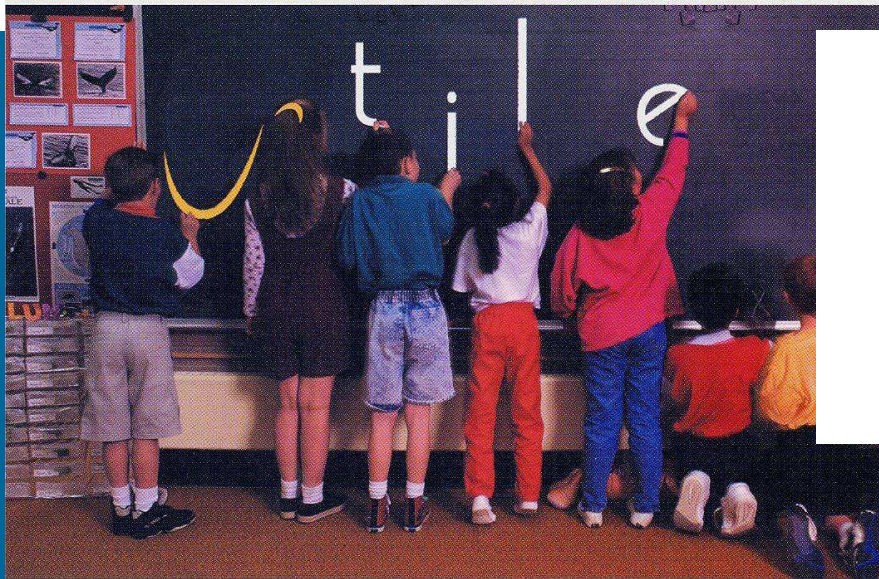


QUID PGC



eveio
Veille & Conseil pour des Produits Responsables

Présentation pour P'Aix 21, 29 janvier 2010

Qu'est-ce qu'une substance chimique ?



Les atomes...

**TABLEAU PÉRIODIQUE
DES ÉLÉMENTS**

1A												8A								
H ⁺¹ 1 1,00794											He ⁰ 2 4,002602									
2A												3A	4A	5A	6A	7A				
Li ⁺¹ 3 6,941	Be ⁺² 4 9,012182											B ⁺³ 5 10,811	C ⁺² 6 12,0107	N ^{-1 +1} 7 14,00674	O ⁻² 8 15,9994	F ⁻¹ 9 18,9984032	Ne ⁰ 10 20,1797			
3A												4A		5A		6A		7A		8A
Na ⁺¹ 11 22,989770	Mg ⁺² 12 24,3050											Al ⁺³ 13 26,981538	Si ⁺² 14 28,0855	P ⁺³ 15 30,973761	S ⁺⁴ 16 32,066	Cl ⁺¹ 17 35,4527	Ar ⁰ 18 39,948			
3B		4B	5B	6B	7B	8						1B	2B							
K ⁺¹ 19 39,0983	Ca ⁺² 20 40,078	Sc ⁺³ 21 44,955910	Ti ⁺² 22 47,867	V ⁺² 23 50,9415	Cr ⁺² 24 51,9961	Mn ⁺² 25 54,938049	Fe ⁺² 26 55,845	Co ⁺² 27 58,933200	Ni ⁺² 28 58,6934	Cu ⁺¹ 29 63,546	Zn ⁺² 30 65,39	Ga ⁺³ 31 69,723	Ge ⁺² 32 72,61	As ⁺³ 33 74,92160	Se ⁺⁴ 34 78,96	Br ⁺¹ 35 79,904	Kr ⁰ 36 83,80			
Rb ⁺¹ 37 85,4678	Sr ⁺² 38 87,62	Y ⁺³ 39 88,90585	Zr ⁺⁴ 40 91,224	Nb ⁺⁵ 41 92,90638	Mo ⁺⁶ 42 95,94	Tc ⁺⁴ 43 (98)	Ru ⁺³ 44 101,07	Rh ⁺³ 45 102,90550	Pd ⁺² 46 106,42	Ag ⁺¹ 47 107,8682	Cd ⁺² 48 112,411	In ⁺³ 49 114,818	Sn ⁺² 50 118,710	Sb ⁺³ 51 121,760	Te ⁺⁴ 52 127,60	I ⁺⁵ 53 126,90447	Xe ⁰ 54 131,29			
Cs ⁺¹ 55 132,90545	Ba ⁺² 56 137,327	57 71	Hf ⁺⁴ 72 178,49	Ta ⁺⁵ 73 180,9479	W ⁺⁶ 74 183,84	Re ⁺⁴ 75 186,207	Os ⁺⁴ 76 190,23	Ir ⁺⁴ 77 192,217	Pt ⁺² 78 195,078	Au ⁺³ 79 196,96655	Hg ⁺¹ 80 200,59	Tl ⁺³ 81 204,3833	Pb ⁺² 82 207,2	Bi ⁺³ 83 208,98038	Po ⁺⁴ 84 (209)	At 85 (210)	Rn ⁰ 86 (222)			
Fr ⁺¹ 87 (223)	Ra ⁺² 88 (226)	89 103	Rf ⁺⁴ 104 (261)	Db 105 (262)	Sg 106 (263)	Bh 107 (262)	Hs 108 (265)	Mt 109 (266)	Uun 110 (269)	Uuu 111 (272)	Uub 112		Uuq 114		Uuh 116		Uuo 118			

↓

La ⁺³ 57 138,9055	Ce ⁺³ 58 140,116	Pr ⁺³ 59 140,90765	Nd ⁺³ 60 144,24	Pm ⁺³ 61 (145)	Sm ⁺² 62 150,36	Eu ⁺² 63 151,964	Gd ⁺³ 64 157,25	Tb ⁺³ 65 158,92534	Dy ⁺³ 66 162,50	Ho ⁺³ 67 164,93032	Er ⁺³ 68 167,26	Tm ⁺³ 69 168,93421	Yb ⁺² 70 173,04	Lu ⁺³ 71 174,967
Ac ⁺³ 89 (227)	Th ⁺⁴ 90 232,0381	Pa ⁺⁴ 91 231,03588	U ⁺³ 92 238,0289	Np ⁺³ 93 (237)	Pu ⁺³ 94 (244)	Am ⁺³ 95 (243)	Cm ⁺³ 96 (247)	Bk ⁺³ 97 (247)	Cf ⁺³ 98 (251)	Es ⁺³ 99 (252)	Fm ⁺³ 100 (257)	Md ⁺² 101 (258)	No ⁺² 102 (259)	Lr ⁺³ 103 (262)

Les atomes...

TABLEAU PÉRIODIQUE
DES ÉLÉMENTS

1A	H	2A	3A	4A	5A	6A	7A	8A										
1	H	2	3	4	5	6	7	8										
2	Li	Be	B	C	N	O	F	Ne										
3	Na	Mg	Al	Si	P	S	Cl	Ar										
4	K	Ca	Sc	Ti	V	Cr	Mn	Fe	Co	Ni	Cu	Zn	Ga	Ge	As	Se	Br	Kr
5	Rb	Sr	Y	Zr	Nb	Mo	Tc	Ru	Rh	Pd	Ag	Cd	In	Sn	Sb	Te	I	Xe
6	Cs	Ba	La	Hf	Ta	W	Re	Os	Ir	Pt	Au	Hg	Tl	Pb	Bi	Po	At	Rn
7	Fr	Ra	Ac	Rf	Db	Sg	Bh	Hs	Mt	Uun	Uuu	Uub	Uuq	Uuh	Uuo			

... constituent les
substances chimiques qui
constituent les produits

Substances



Ethylène
Glycérol
Perfluorooctanesulfonate
...

Produit fini



Usines



Une chimie méconnue

Terre	→ milliards d'années
Chimie « naturelle »	→ centaines de millions d'années
Homme	→ millions d'années
Chimie « artificielle »	→ 100 ans

Une chimie méconnue

100 000 substances « artificielles »

1 million de tonnes en 1930, 400 millions de tonnes en 2005

+31% entre 1995 et 2005 (PIB 25%) & +22% pour les CMR

2000 substances les plus vendues :

- 20% n'ont pas de données / impact
- 65% ont des données partielles

Un faisceau de doutes sur les dangers

- Accumulation dans l'environnement
- Mise en cause par le monde du travail et les animaux
- Perturbation des fonctions humaines vitales
- Cible privilégiée sur les enfants

Exemple de l'air intérieur

- 22% des logements français ont un taux de formaldéhyde qui menace leur santé (Observatoire de la qualité de l'air intérieur)
- 5 Millions de français surexposés
- 12% des enfants sont allergiques à des allergènes domestiques (Maison de l'allergie)
- 1.6 million de décès par an seraient dus selon l'OMS à la pollution de l'air intérieur
 - Pays en voie développement : pollution due au chauffage
 - Pays industrialisés : pollution chimique

Exemple des produits de construction :

Exigences essentielles selon la réglementation DPC

1. Résistance mécanique et stabilité

2. Sécurité en cas d'incendie

3. Hygiène, santé et environnement

L'ouvrage doit être conçu et construit de manière à ne pas constituer une menace pour l'hygiène ou la santé des occupants ou des voisins du fait notamment :

- d'un dégagement de gaz toxiques,
- de la présence dans l'air de particules ou de gaz dangereux,
- de l'émission de radiations dangereuses,
- de la pollution ou de la contamination de l'eau ou du sol,
- de défauts d'évacuation des eaux, des fumées ou des déchets solides ou liquides,
- de la présence d'humidité dans des parties de l'ouvrage ou sur les surfaces intérieures de l'ouvrage.

4. Sécurité d'utilisation

5. Protection contre le bruit

6. Économie d'énergie et isolation thermique

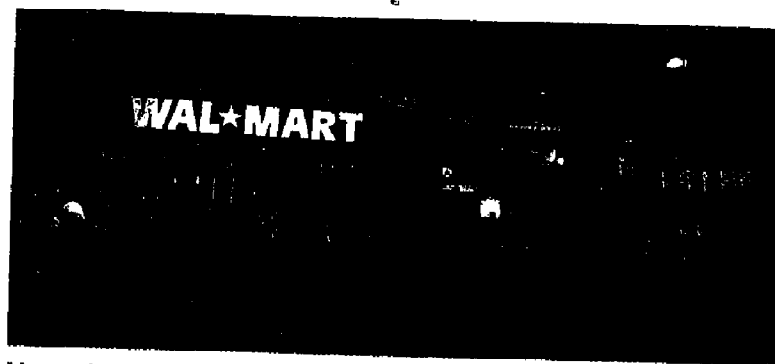
Bruxelles restreint l'usage des SPFO

Tandis que la réglementation européenne se durcit pour certaines substances, l'américain Wal-Mart lance un programme de substitution de certains produits chimiques présents dans les biens de consommation.

Le Parlement européen a formalisé début novembre 2006 la restriction de la commercialisation et de l'utilisation des SPFO (sulfonates de perfluorooctane), une mesure qui sera intégrée à la réglementation Reach. Selon Günter Verheugen, vice-président de la Commission en charge des entreprises et de la politique industrielle, « cette mesure permettra de mieux protéger la santé humaine et l'environnement, tout en autorisant un petit nombre d'usages primordiaux pour notre compétitivité qui ne présentent aucun risque inacceptable ». Les SPFO sont disponibles dans le commerce



Günter Verheugen.



L'enseigne de grande distribution américaine Wal-Mart veut impliquer ses fournisseurs.

hydrauliques pour l'aviation. La proposition vise à interdire l'utilisation des sulfonates de perfluorooctane dans les tapis, les textiles, les capitonnages, les cuirs, les vêtements, les papiers, les emballages et d'autres applications (le chromage, la photographie

ou qu'il n'est pas certain que le profil toxicologique des produits de substitution soit plus avantageux ». Rappelons que le seul autre produit chimique à faire l'objet d'une telle restriction est le mercure.




Wal-Mart s'inspire de Reach

Alors que le Parlement européen...

produits de substitution pour les biens en question », a précisé John Westling, vice-président senior, responsable des produits chez Wal-Mart. Cette première mondiale dans la grande distribution, permet à l'enseigne de surfer sur la vague du développement durable et d'améliorer son image.

Le groupe va mettre en place dans le détail une liste des caractéristiques que devront présenter les produits chimiques qu'il commercialise. Une vingtaine de substances devraient être substituées dans les deux prochaines années. Le premier volet du programme deux molécules insecticides contenues dans les bombes aérosol, le propoxur et la perméthrine ainsi qu'une molécule utilisée dans certains produits nettoyants, l'éthoxylat de nonyle-phénol (NPE). Ce programme devrait être ensuite étendu à 17 autres substances. L'objectif est maintenant de mobiliser, via le groupe Chemical Intensive Product Network,

Perspectives de l'Environnement de l'OCDE à l'horizon 2030

	 [Feu vert]	 [Feu orange]	 [Feu rouge]
Changement climatique		<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des émissions de GES par unité de PIB 	<ul style="list-style-type: none"> • Émissions mondiales de GES • Preuves de plus en plus nombreuses que le changement climatique a déjà lieu
Biodiversité & ressources naturelles renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie forestière dans les pays de l'OCDE 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des forêts • Zones protégées 	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des écosystèmes • Disparition d'espèces • Espèces exotiques envahissantes • Forêts tropicales • Abattages illégaux • Fragmentation des écosystèmes
Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Sources ponctuelles de pollution de l'eau dans les pays de l'OCDE (industrie, municipalités) 	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des eaux de surface et épuration des eaux usées 	<ul style="list-style-type: none"> • Pénurie d'eau • Qualité des eaux souterraines • Utilisation et pollution des ressources en eau par l'agriculture
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> • Émissions de SO₂ & NOx des pays de l'OCDE 	<ul style="list-style-type: none"> • Particules & ozone troposphérique • Émissions liées aux transports routiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'air urbain
Déchets & produits chimiques dangereux	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des déchets dans les pays de l'OCDE • Émissions de CFC des pays de l'OCDE 	<ul style="list-style-type: none"> • Production de déchets municipaux • Émissions de CFC des pays en développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion et transport des déchets dangereux • Gestion des déchets dans les pays en développement • Substances chimiques dans l'environnement et dans les produits

CLE : Feu vert = problèmes d'environnement bien pris en charge, ou dont la gestion s'est sensiblement améliorée ces dernières années, mais à propos desquels les pays doivent rester vigilants. Feu orange = problèmes d'environnement qui demeurent épineux mais dont la gestion s'améliore, ou pour lesquels la situation actuelle est incertaine, ou qui ont été bien pris en charge dans le passé mais le sont moins bien aujourd'hui. Feu rouge = problèmes d'environnement qui ne sont pas bien pris en charge, pour lesquels la situation est mauvaise ou s'aggrave, et qui nécessitent une attention urgente. Toutes les tendances sont mondiales, sauf indication contraire.

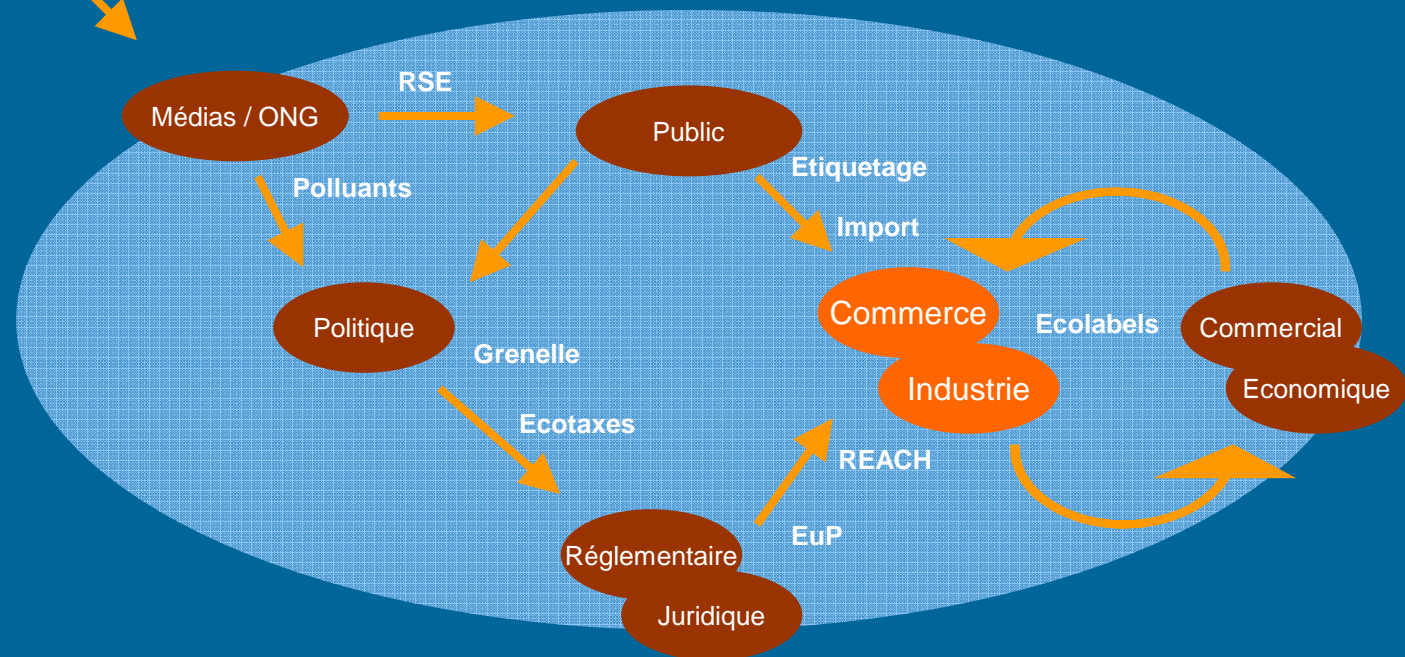
Conséquences grandissantes des menaces environnementales sur le commerce

→ développer des produits responsables

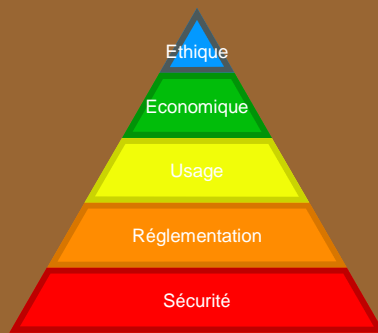
- CO²
- BioDiv.
- Eau
- Air
- Déchets

Réalité scientifique / menaces environnementales

Suivant les 5 grands fléaux environnementaux actuels, un contexte de pressions exceptionnel est venu confirmer les enjeux du **développement durable**, en particulier pour les produits de grande consommation.



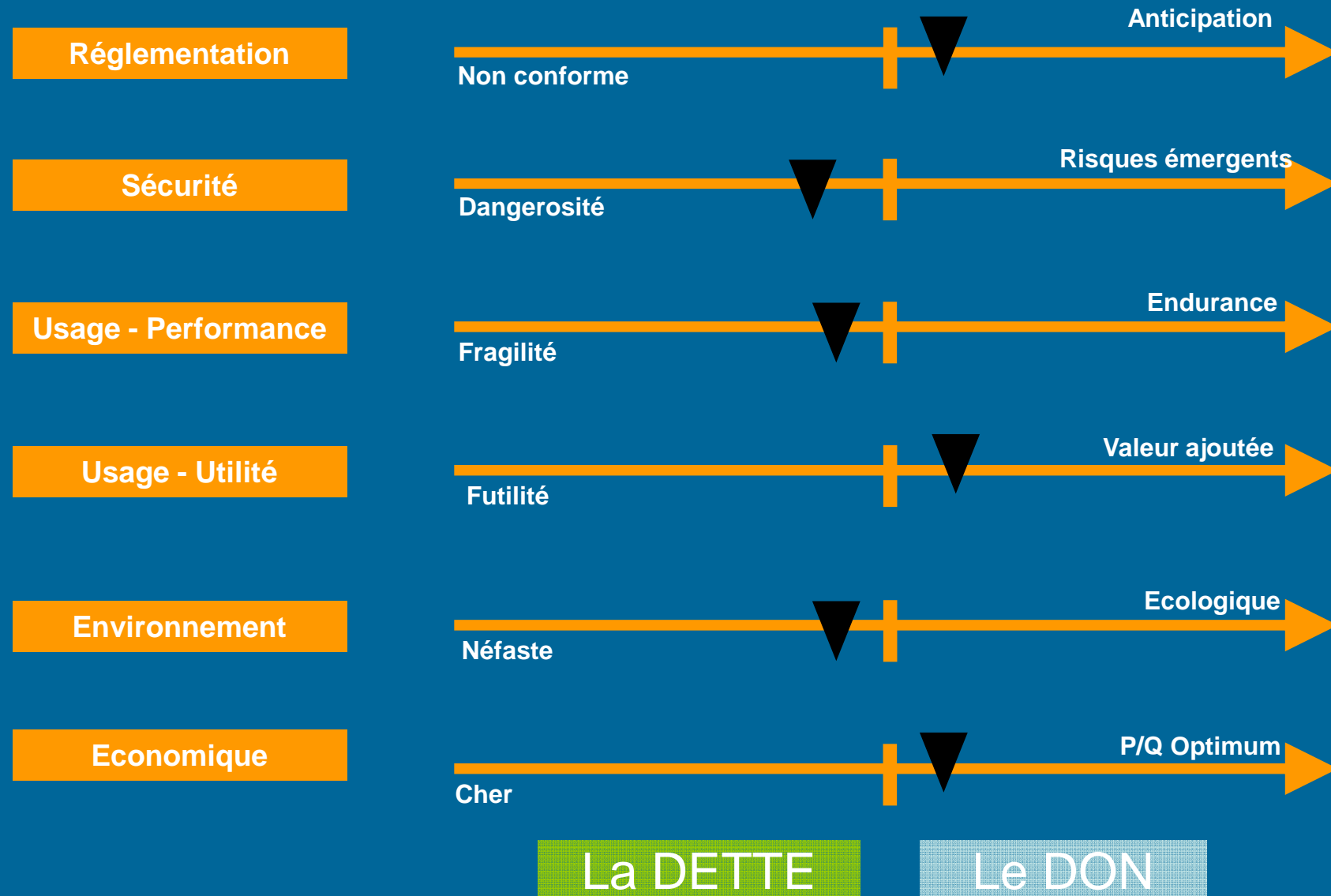
- La conformité réglementaire des produits
- La sécurité des produits et leur impact sur la santé des clients
- L'aptitude à l'usage des produits
- Les caractéristiques sociétales & environnementales des produits
- Le coût des produits et leur valeur ajoutée



Produits « rusés » qui intègrent simultanément :

- les exigences **R**églementaires,
- l'aptitude à l'**U**sage des produits,
- la **S**anté et la sécurité du consommateur,
- les exigences **E**nvironnementales et éthiques,
- les contraintes **E**conomiques

Toutes les composantes qualité d'un produit sont affectées par ces pressions
Mais où positionner le curseur pour chaque dimension qualité ?



Le contexte français de l'environnement

Janvier 2008 : Convention FCD / MEEDDAT - Engagements pris dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

- **Informers les consommateurs sur les principaux impacts environnementaux des produits de consommation courante** : expérimentation dès 2008 sur un échantillon représentatif d'environ 300 produits. Cette démarche collective et concertée, une première en Europe, sera progressivement étendue, à compter de 2010, en fonction des résultats obtenus.
- **Doubler, à horizon de trois ans, le nombre de produits mis sur le marché bénéficiant d'un éco-label**, à travers notamment l'organisation conjointe d'une campagne nationale d'information et de communication destinée au grand public.
- **Réduire encore la production de déchets d'emballages d'au moins 10%**, grâce à une action ambitieuse qui sera menée en 2008-2009 avec les industriels et les éco-organismes agréés concernés et en mettant l'accent sur une sélection de produits de grande consommation.
- **Généraliser la démarche de bilans carbone pour connaître et maîtriser les émissions carbone et améliorer l'efficacité énergétique des magasins** : un guide de mise en œuvre intégrant des exemples de bonnes pratiques et une méthode d'auto-évaluation seront élaborés avant la fin de l'année 2008.

Le contexte français de l'environnement

Avril 2008 : Projet de loi relatif à la mise en œuvre du **Grenelle de l'Environnement**

Titre III : prévention des risques pour l'environnement et la santé

Principes : précaution, substitution, participation, pollueur-payeur.

Elaboration d'un 2ème **plan santé environnement** en 2008 de façon concertée pour la période 2009-2012 : programme santé transport, réduction des rejets de substances les plus toxiques pour l'environnement, bio-surveillance de la santé de la population en lien avec son environnement...

Renforcement des **contrôles de l'Etat sur les utilisations de substances** chimiques.

Renforcement du suivi de **l'exposition professionnelle** aux substances préoccupantes.

Air intérieur, étiquetage obligatoire des **produits de construction et de décoration** et interdiction des substances classées CMR 1 et CMR 2 (cancérogènes, reprotoxiques).

L'utilisation des substances **nanoparticulaires** fera l'objet d'un débat public organisé au plan national avant le 31 mars 2009. Leur fabrication, importation et mise sur le marché seront précédées d'une déclaration obligatoire préalable. Élaboration d'une méthodologie d'évaluation de leurs risques et de leurs bénéfices. Amélioration de l'information des salariés sur ces substances.

Nombreuses mesures de réduction sur les déchets (notamment taux de recyclage matière et organique : 75% pour les **déchets d'emballages ménagers** et déchets d'entreprises).

Le contexte français de l'environnement

Avril 2008 : Projet de loi relatif à la mise en œuvre du [Grenelle de l'Environnement](#)

Titre IV : Etat exemplaire

- Promotion des **achats vertueux** & Insertion de critères environnementaux dans les appels d'offre (notamment réduire de 50% la consommation de papiers des administrations d'ici 2012, Utiliser uniquement du papier recyclé ou provenant de forêts gérées de manière durable, Achats de bois certifié ou issu de forêts gérées de façon durable)
- Développement de **l'étiquetage environnemental** des produits et des services (indication du prix écologique d'une première série de produits à compter de 2010).
- Généralisation des dispositifs du type « **bonus malus écologique** ».
- Au niveau communautaire : la France appuiera l'interdiction des ampoules les plus consommatrices ainsi que la **TVA à taux réduit sur les produits propres**.
- Intégration de **l'éducation à l'environnement** à l'ensemble des cursus généralistes et professionnels, formations initiales ou continues.

Le règlement REACH



Résultat : REACH

Question globale de santé publique

Plus grand texte européen

Plus grand arsenal de sanctions (ordonnance française)

Toute la supply chain impliquée

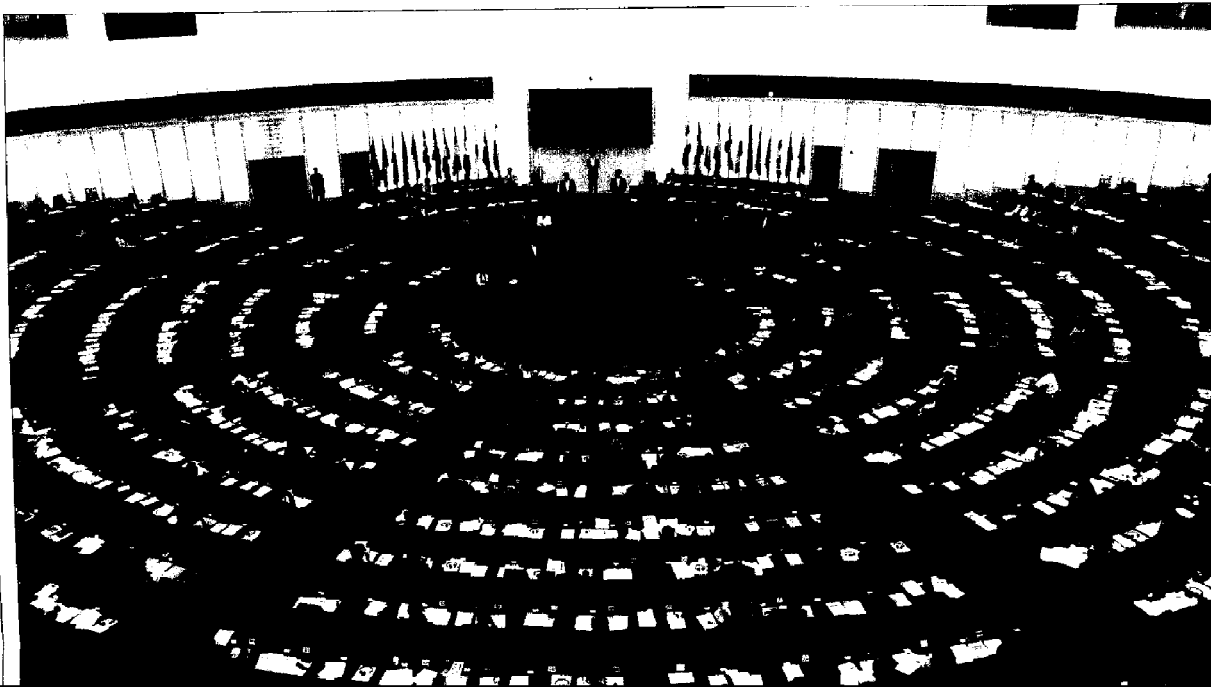
Tous produits concernés

Liens avec Code de la Consommation + Directive Sécurité Générale Produits

→ La maîtrise des risques

Reach risque d'ouvrir une boîte de Pandore pour le textile

Les effets de la nouvelle réglementation pourraient être douloureux pour l'industrie.



de Reach échappent encore à nombre d'industriels. Or la nouvelle réglementation ne concerne pas seulement les producteurs de produits chimiques, elle touche aussi tous leurs utilisateurs, avec, en premier plan, dans la filière textile, les ennoblisseurs. En effet, c'est l'utilisation des produits chimiques, et plus particulièrement des colorants et des produits auxiliaires textiles, mélangés au sein de « recettes » sur mesure, qui font la particularité du travail des ennoblisseurs. « La mode impose une réduction de la taille des séries et une explosion du nombre de recettes fabriquées : de 15.000 à 25.000 recettes par an, dont chacune a une durée de vie de quelques mois seulement, explique Yann Balguerrie. Or chaque recette ne génère qu'un chiffre d'affaires très modeste : pas plus de quelques centaines d'euros. » Et de poursuivre la démonstration : dans une recette, les substances chimiques représentant de 20 à 25% du coût total. Il est donc concrètement impossible pour l'ennoblisseur de supporter, pour chaque nouvelle recette, des coûts élevés résultant d'analyses complémentaires ou d'enregistrement.

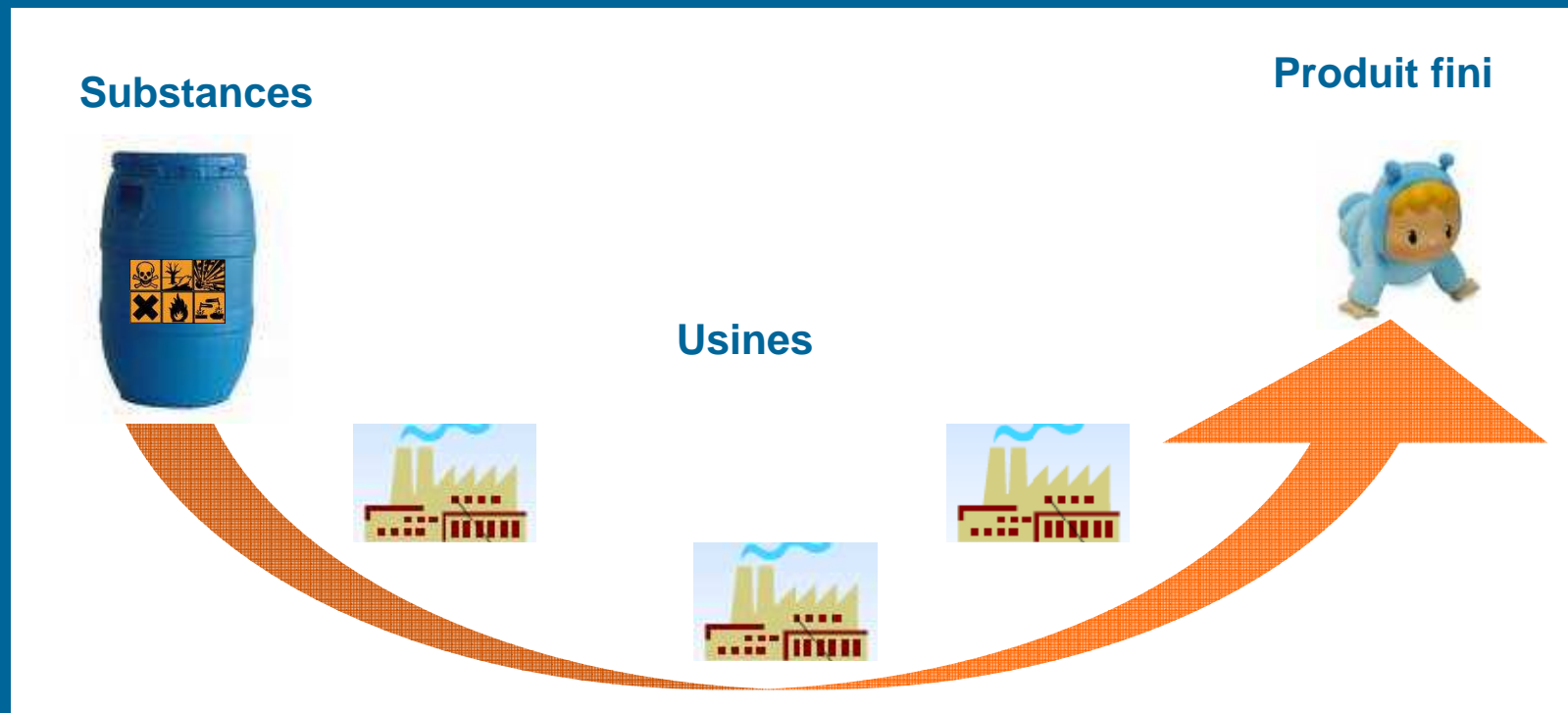
Des pertes d'activité

Alors que Reach ne concernera qu'indirectement l'habillement, Yann Balguerrie estime que les tisseurs et tricoteurs subiront un impact plus direct, celui d'un surenchérissement du coût du tissu ou de la maille ennoblis et d'une baisse des innovations tinctoriales. D'une façon générale, l'Union des industries textiles (Uit) et la Fédération de l'ennoblissement textile

Avantages de REACH pour le consommateur

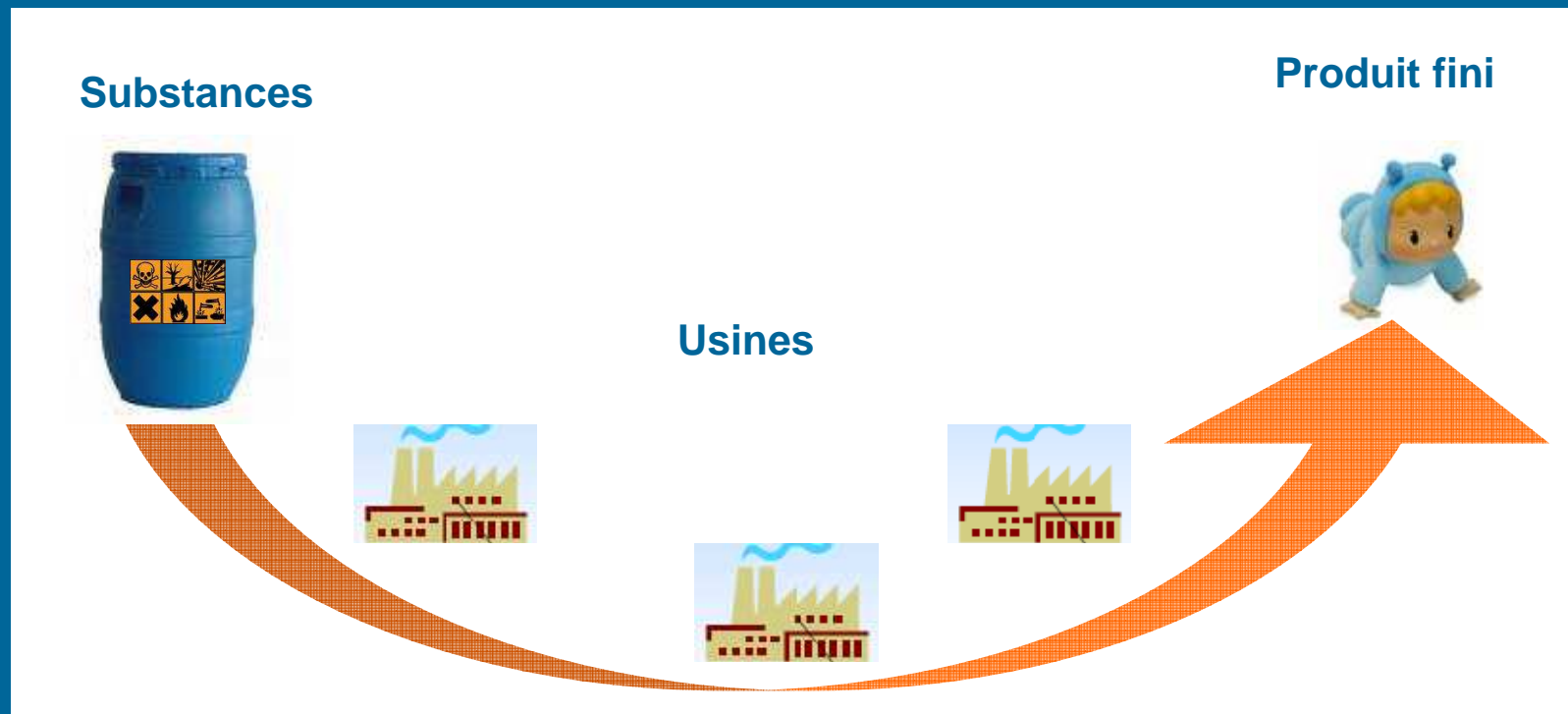
- Améliorer la gestion des risques liés aux substances chimiques
- Clarifier les responsabilités des différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement
- Sécuriser la production et l'utilisation des substances chimiques
- Augmenter la transparence et l'accès aux informations → renforcer la confiance du consommateur
- Rendre le produit moins nocif pour la santé humaine et l'environnement

« L'ensemble des fabricants, importateurs et utilisateurs européens de substances chimiques telles quelles, contenues dans des préparations ou dans des articles doivent prendre en compte les nouvelles dispositions de Reach pour pouvoir légalement continuer l'exercice de leurs activités eu sein de l'Union Européenne. »

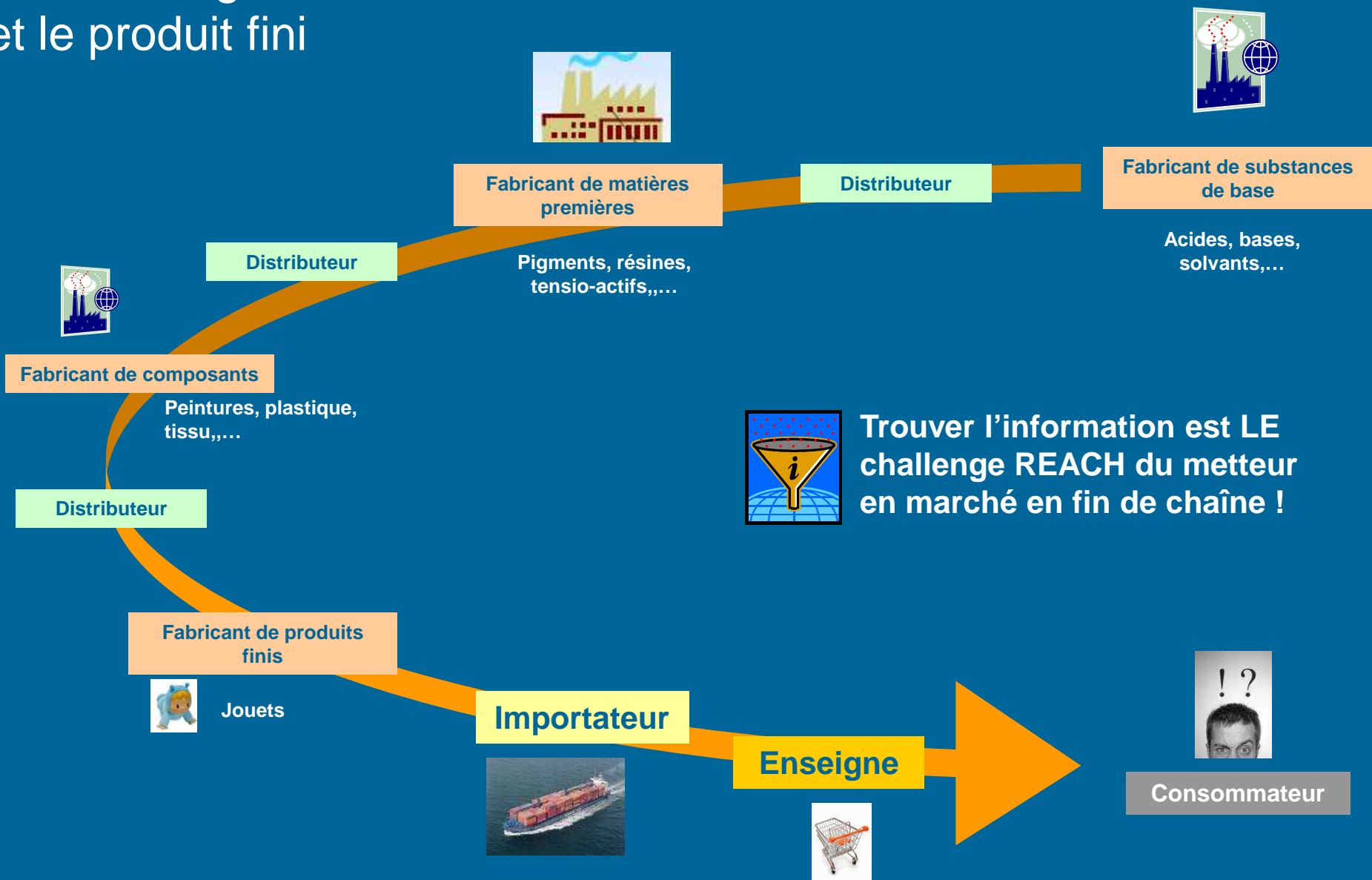


Une chaîne pleine d'exigences...

- Différents types de substances (à identifier et à quantifier)
- Différents types de produits
- Différents statuts d'entreprises
- Différentes obligations et responsabilités selon les acteurs
- Une exigence de traçabilité et d'information tout au long de la chaîne



Un très long chemin entre la substance de base et le produit fini



La complexité d'une chaîne qui engendre de nombreux risques

- ✓ Risque **commercial** : quantitatif, livraisons, logistique,...
- ✓ Risque **économique** : coûts REACh
- ✓ Risque **image** : Cf Mattel
- ✓ Risque **Juridique** : responsabilités,...
- ✓ Risque **réglementaire** : contrôles de l'administration,...
- ✓ Risque **sécuritaire** : quid des substitutions sur la sécurité des produits,...
- ✓ Risque **usage** : quid des substitutions sur l'aptitude à l'usage des produits



REACH

=

Règlement Européen
sur les substances
chimiques (en tant que
telle ou contenues
dans les produits de
grande consommation)
mises sur le marché
Européen

=

**toutes les entreprises
vendant en Europe
sont impactées**

I

(Actes dont la publication est une condition de leur applicabilité)

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006

concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 53/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 95,

vu la proposition de la Commission,

vu l'avis du Comité économique et social européen¹,

vu l'avis du Comité des régions²,

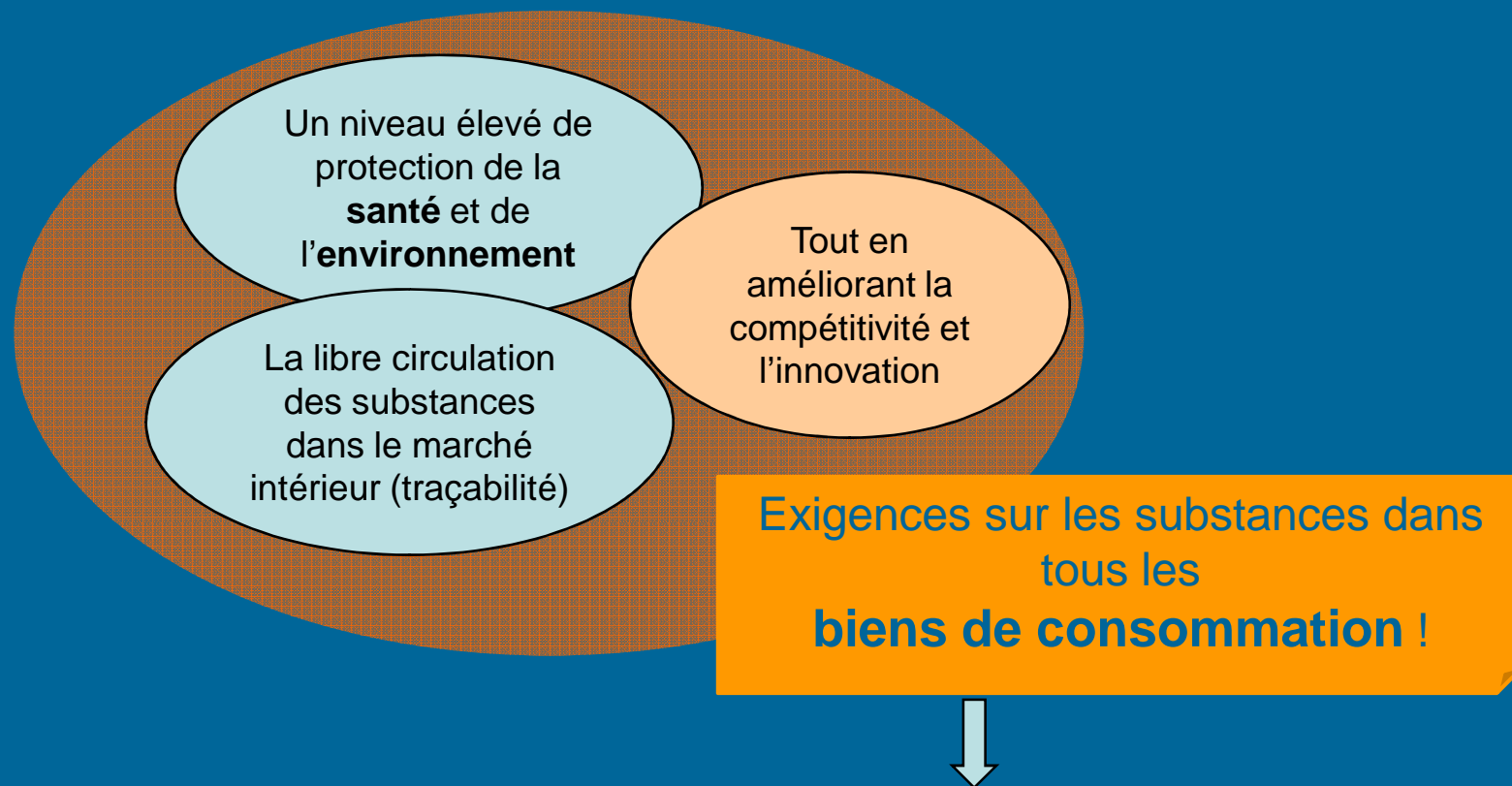
statuant conformément à la procédure visée à l'article 251 du traité³,

¹ JO C 112 du 30.4.2004, p. 92, et JO C 294 du 25.11.2005, p. 38.

² JO C 164 du 5.7.2005, p. 78.

³ Avis du Parlement européen du 17 novembre 2005 (non encore paru au Journal officiel), position commune du Conseil du 27 juin 2006 (JO C 267 E du 14.11.2006, p. 1) et position du Parlement européen du 13 décembre 2006 (non encore parue au Journal officiel).
Décision du Conseil du 18 décembre 2006.

Objectif ? Quelles substances ? Dans quoi ?



- Les substances chimiques entrant dans les biens de consommation :
 - **Préparations** (peinture, shampoing, lave-glace, piles, bougies,...)
 - **Articles simples** (textiles, jouets, mobilier, bijoux, emballages,...)
 - **Articles relargants** (papier toilette parfumé, gomme parfumée,...)

Principes

Interdiction d'importer ou mettre sur le marché des substances non enregistrées. Fabricants et importateurs sont responsables de la fourniture des données et de leur véracité

→ **NO DATA NO MARKET**

Article 1er de REACH : « Il incombe aux fabricants, aux importateurs et aux utilisateurs en aval de veiller à fabriquer, mettre sur le marché, ou utiliser des substances qui n'ont pas d'effets nocifs sur la santé humaine et l'environnement »

→ **PRINCIPE de PRECAUTION**

Délégation de responsabilités de la CE et des Etats membres vers les acteurs privés :

→ **RENVERSEMENT de la CHARGE de la PREUVE**

Prise en compte du cycle de vie des produits (usage) jusqu'à leur élimination

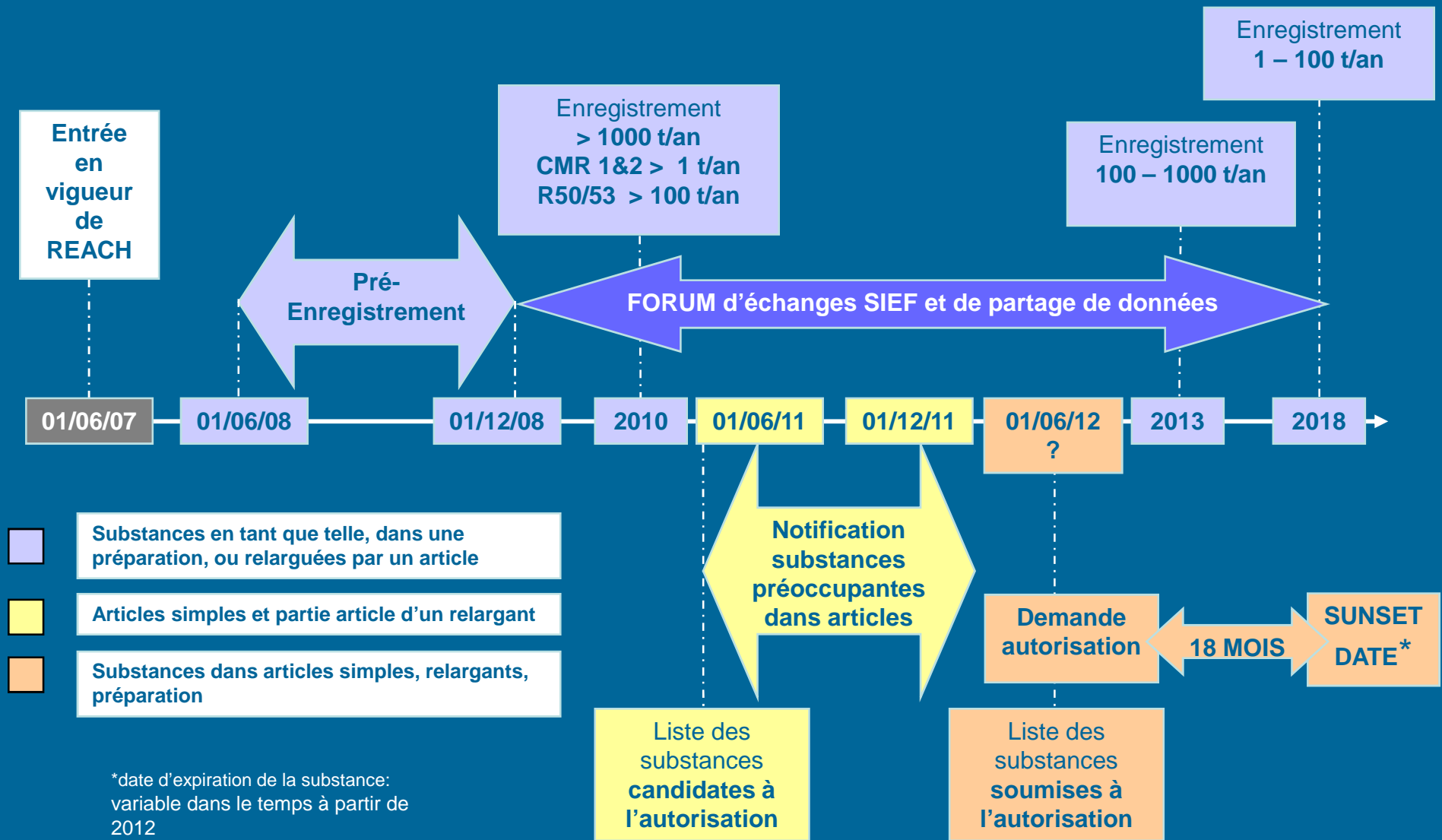
+ forte implication de l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement

PRINCIPE de TRACABILITE

Les 4 démarches de REACH

- Le **Pré-Enregistrement*** et l'**Enregistrement*** et le de **toutes les substances** fabriquées en Europe ou importées à + 1 tonne/an/entité juridique constituant une **préparation** ou **relarguée par un article**
- La **Notification*** des **substances potentiellement dangereuses** et candidates à l'autorisation, fabriquées en Europe ou importées à + 1 tonne/an/entité juridique et >0,1% en poids total de l'article, dans des **articles simples**
- L'**Autorisation*** des **substances confirmées comme dangereuses** et donc soumises à autorisation (dans les **préparations**, les **articles relarguants** ou les **articles simples**), sans seuil de tonnage.
- **Communication** des informations le long de la **chaîne d'approvisionnement** et dans les 45 jours suivant la requête d'un **consommateur** (marque nationale, MDD,...)

Quel timing pour REACH ?



5.4 LETTRE TYPE POUR EXIGER DES INFORMATIONS ET PROMOUVOIR LA RESPONSABILITE DES FABRICANTS OU REVENDEURS.

Date

Madame, Monsieur,

Le nouveau cadre réglementaire européen sur les substances chimiques, Reach, garantit le droit au consommateur d'obtenir du fabricant ou du revendeur d'un bien de consommation, sous 45 jours, la liste des ingrédients dangereux (substances extrêmement préoccupantes) contenus dans cet article.

Je souhaite ainsi acheter - nature et nom du produit - et savoir si ce produit et son emballage renferment des substances dangereuses (correspondant aux critères « extrêmement préoccupants ») et lesquelles. Si tel était le cas, j'aimerais que vous m'indiquiez vers quel autre produit, susceptible de fournir le même service tout en étant exempt de substance dangereuse, je puis me tourner.

De façon plus générale, je suis intéressé(e) de connaître votre politique en la matière et de savoir si votre entreprise cherche proactivement à identifier et à remplacer les ingrédients problématiques pour la santé et l'environnement ainsi qu'à contribuer positivement à l'élaboration de la liste de substances indésirables que doit dresser la nouvelle Agence européenne des produits chimiques.

Dans l'attente de vos informations, je vous prie d'agréer l'expression de mes respectueuses salutations,

XXX

LETTRE TYPE POUR EXIGER DES
INFORMATIONS ET PROMOUVOIR
LA RESPONSABILITE DES
FABRICANTS OU REVENDEURS.

Copie à :

1. Agence européenne des produits chimiques -
Annankatu 18, 00120 Helsinki, Finlande
(ou www.echa.europa.eu)
2. Votre association de protection de l'environnement
ou Des consommateurs.



For women, the safety of the products they buy is a key concern. A major threat to product safety in the last few years has been the presence of hazardous chemicals in consumer goods.



They can be found in all kinds of everyday consumables

ranging from toys and clothes to electrical equipment, furniture, kitchenware, baby care, DIY and home improvement, or office supply products.



The new EU Chemicals legislation, called

REACH, is one instrument to address this problem.

In June 2007 REACH entered into force and is legally binding in all 27 EU member states.

As shoppers, we now have the opportunity to change the way consumer products are manufactured.



One of the positive aspects of REACH is that it gives consumers the right to find out about hazardous chemicals in everyday consumer products.



Article 35, paragraph 2 of

REACH requires companies to let customers know, upon request, if a product they are selling contains a hazardous chemical.

© 2007
Author: David de Bock
Layout: Vividplus Creative



hazardous chemicals with the following properties in it:

- chemicals that cannot break down (persistent)
- chemicals that build up in the human body over time (bio-accumulative)
- chemicals that are toxic
- chemicals that cause cancer (carcinogenic)
- chemicals that change DNA (mutagenic)
- chemicals that cause miscarriages or damage the foetus (reproductive)



The company is then legally obliged to give us information

about the presence of hazardous chemicals in the product

within 45 days

after the request was made. As consumers we can thus play a key role in making sure companies and retailers finally start selling products free of hazardous chemicals.

A list of such hazardous chemicals, also called "substances of very high concern", should become available in autumn 2008 on the website of the new EU Chemicals Agency (ECHA), who is overseeing the implementation of REACH. But we do not have to wait until then. We can start asking about hazardous chemicals in consumer products now!

Watch out

for these hazardous chemicals in consumer products!

Brominated Flame Retardants (Deca BDE, penta BDE)

PCB, polystyrene, mobile phones, TV sets, wires, mattresses, carpets, furniture, toys, textiles, lighting

Perfluorinated Chemicals (PFOS, PFOA)

Stain-repellers (often in non-stick products), outdoor wear in water repellent clothing, food containers

Phthalates (DEHP)

cosmetics, fragrances, detergents, toys, textiles, flooring, carpets, furniture, jackets, shoes, new footwear, cars, baggies, baby changing equipment, electronic appliances

Bisphenol-A

baby feeding bottles, water bottles, electrical and electronic goods, i.e. CDs

REACH in a nutshell
P.O. Box 11400
200714, Herakle, The Netherlands
Phone: +31 20 2318 000
Fax: +31 20 2318 000

REACH Centre of Excellence
P.O. Box 11400
200714, Herakle, The Netherlands
Phone: +31 20 2318 000
Fax: +31 20 2318 000

Website: www.reach.europa.eu
E-mail: reach@reach.europa.eu



© 2007 ECHA



A woman's guide to shopping for toxic-free products

Substances préoccupantes candidates à l'autorisation

Depuis le 28 Octobre 2008, la 1^{ere} pré-liste des substances candidates à l'autorisation a été publiée sur le site de l'agence Européenne ECHA
(pré-liste des 14 premières SVHC – 1500 à terme)

Depuis le 14 Janvier 2009, **7** de ces substances sont en consultation pour l'inclusion sur l'annexe XIV

- 5-tert-butyl-2,4,6-trinitro-m-xylene (musk xylene)
- Alkanes, C10-13, chloro (Short Chain Chlorinated Paraffins)
- Hexabromocyclododecane (HBCDD) et ses isomères
- 4,4'- Diaminodiphenylmethane (MDA)
- Bis (2-ethyl(hexyl)phthalate) (DEHP)
- Benzyl butyl phthalate (BBP)
- Dibutyl phthalate (DBP)

- Triethyl arsenate
- Sodium dichromate
- Lead hydrogen arsenate
- Cobalt dichloride
- Diarsenic trioxide
- Diarsenic pentaoxide
- Anthracene
- Bis(tributyltin)oxyde

Obligation d'informations pour
ces 14 substances à date

